

ÉDITO

BENOÎT JULY

Attractivité : la concurrence fiscale doit être régulée

Si il est une information dont la coalition suédoise aurait pu faire ses choux gras à l'approche des élections, c'est celle-ci : l'attractivité de la Belgique auprès des investisseurs étrangers est en hausse. Non seulement en chiffres absolus (un nombre record de 278 projets d'investissement en 2018), mais aussi de manière relative. Plus clairement dit, notre pays voit sa performance s'améliorer vis-à-vis de ses concurrents directs en la matière que sont nos voisins immédiats : français, hollandais, allemands et britanniques en particulier. Les commentaires de la société de consultance EY, qui effectue cette analyse comparative sur base annuelle, sont clairs : la baisse progressive du taux facial de l'impôt des sociétés, de 34 % à 25 % l'an prochain, a dopé la capacité de notre pays à séduire ces investisseurs, notamment américains – le dernier en date n'étant autre que Google, qui a décidé d'investir 600 millions d'euros dans son data center de Saint-Ghislain. Une plume à mettre au chapeau du

gouvernement de Charles Michel, donc, dont on peut cependant se demander si elle n'est pas promise à s'envoler aussi vite qu'elle s'y est posée. Car le consultant EY prévient dans la foulée : « La Belgique ne peut pas se reposer sur ses lauriers. La moyenne européenne a, elle aussi, baissé et est passée à 20 %. Il va falloir continuer les efforts. »

Ne s'est-on pas engagé dans une course folle dont chaque participant risque de ressortir exsangue ?

Fort bien, mais, dès lors, où s'arrêter ? Ne s'est-on pas engagé, à l'échelle européenne, dans une course folle dont chaque participant risque bel et bien, finalement, de ressortir exsangue ? Poser la question, en l'espèce, c'est un peu y répondre. Car il semble évident qu'en se livrant concurrence, sans limite ni régulation sur le plan fiscal, les Etats ne peuvent au final espérer qu'une seule issue : s'obliger à

limiter à terme leurs dépenses, s'interdire probablement d'investir dans la satisfaction de besoins pourtant cruciaux tels que le maintien d'une couverture sociale et d'un enseignement de qualité, notamment. Soit autant de critères qui, notons-le, contribuent eux aussi à l'attractivité d'un pays... Les outils permettant de juguler cette dérive vers le moins-disant fiscal sont multiples. Qu'ils passent par l'introduction d'un taux minimal « effectif » d'imposition ou par la définition d'une assiette fiscale commune entre les Etats, entre autres exemples, ils ont pour point commun d'impliquer, par définition, le niveau européen. Voire mondial...

Les contours de cette indispensable coopération sont encore flous, mais ils devront impérativement être tracés. Au risque, sinon, de voir se renforcer davantage encore un insupportable sentiment d'inéquité. Susceptible de nourrir, en lieu et place des caisses des Etats, les dérives populistes qui contribuent à en saper, lentement mais sûrement, les fondements.